
CABINET

Arrêté n° 4733 /MEH-CAB. 

portant nomination des membres du comité de direction
de l'agence de régulation du secteur de l'électricité (ARSEL)

LE MINISTRE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 14-2003 du 10 avril 2003 portant Code de l'électricité ;

Vu la loi n° 16-2003 du 10 avril 2003 portant création de l'agence de régulation du secteur de l'électricité ;

Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des établissements publics ;

Vu décret n° 2007-290 du 31 mai 2007 portant approbation des statuts de l'agence de régulation du secteur de l'électricité ;

Vu le décret n° 2010-123 du 19 février 2010 relatif aux attributions du ministre de l'énergie et de l'hydraulique ;

Vu le décret n° 2010-241 du 16 mars 2010 portant organisation du ministère de l'énergie et de l'hydraulique,

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement,

ARRETE :

Article premier : Sont nommés membres du comité de direction de l'agence de régulation du secteur de l'électricité au titre des institutions qu'ils représentent, les cadres ci-après désignés :

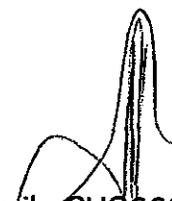
- monsieur GANKOUE-DZON Geoffroy, représentant de la Présidence ;
- monsieur MABIALA Norbert, représentant de la Primature ;
- monsieur OBAMBI MOUANA MHOREAU Hervé Léonard, représentant du ministère en charge de l'électricité ;
- monsieur NGANGUIA Guy, directeur général de l'agence de régulation du secteur de l'électricité,
- monsieur MAZABA NTONDELE Olivier, représentant du personnel de l'agence ; 

- monsieur OPOKO Thomas, représentant de la société énergie électrique du Congo ;
- monsieur MATINGOU Célestin, représentant de l'union des consommateurs de l'eau et de l'électricité ;
- monsieur BEMBA René Valentin et monsieur BEIBAH NDENGO Taylor Cédric, deux personnalités reconnues pour leurs compétences.

Article 2: Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

4

Fait à Brazzaville, le 25 avril 2023



Emile OUSSO.-